

NOTES D'ENQUETE

BEZIERS (34) 21.06.1997

1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « D » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen. Celui-ci n'a pas pour but de diminuer ou augmenter telle ou telle catégorie de classement mais d'être plus pertinent dans les conclusions.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

Ce cas d'observation fait partie de cas classés « D » réexaminé.

2 – DESCRIPTION DU CAS

Le 23 juin 2007, un habitant de BEZIERS (34) rapporte à la gendarmerie que son fils et sa belle-fille ont aperçu un PAN de forme ovoïde, plat avec des lumières blanches non lumineuses durant près de 45 minutes, alors qu'ils circulaient sur la N609 à partir de Béziers, le 21 juin 1997 vers 24h00. Durant tout le trajet, le PAN était positionné au-dessus du véhicule des témoins, semblant les suivre.

Les investigations menées n'ont pas permis d'identifier un aéronef pouvant correspondre à l'observation.

Les deux témoins, résidant dans les Alpes de Haute Provence (04) n'ont pu être entendus car ils avaient rejoint leur domicile au moment de l'enquête.

Le dossier est clos le jour même, puis transmis au SEPR, qui classe l'observation en PAN D.

3 – REEXAMEN DU CAS ET CONCLUSION

Dans la mesure où les deux témoins n'ont pu être entendus, il n'existe pas de témoignage direct permettant de réexaminer le cas. Celui-ci n'est que rapporté par une tierce personne, qui n'a rien vu. La consistance de ce cas s'avère donc très faible puisque ce n'est pas un témoignage direct.

Par conséquent, dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas est classé comme PAN C, par manque d'information (absence totale de témoignage direct).